

-AR(T)CHEVAL-
16^{ème} Salon International de Saumur
du 25 octobre au 9 novembre 2008

Règlement

I- DEFINITION ET GALERIE D'EXPOSITION

AR(T)CHEVAL est une exposition d'œuvres d'art réalisées et sélectionnées sur le thème du « CHEVAL ». La 16^{ème} édition se déroulera, sur sélection, à la Galerie d'Art Contemporain Bouvet Ladubay, à Saumur, du 25 octobre au 9 novembre 2008.

Centre d'Art Bouvet-Ladubay
11 rue Jean Ackerman- Saint Hilaire Saint Florent- 49400 Saumur
www.bouvet-ladubay.fr

La clôture des inscriptions est fixée au 11 juin 2008

II- SECTIONS

Sections ouvertes à AR(T)CHEVAL :

- Sculpture : tous types de matériaux
- Peinture
- Œuvre graphique (dessin, aquarelle, gouache, gravure, estampe...),
- Pratiques contemporaines (Vidéo, photo, installation, performance...)
- Toute autre expression artistique pourra être sélectionnée et primée.

Un maximum de trois œuvres dans chaque section peut être soumis à la présélection.

La présélection d'une œuvre donne droit à :

1. L'exposition dans le cadre d'AR(T)CHEVAL, et la reproduction en couleur dans le catalogue d'AR(T)CHEVAL dont cinq exemplaires seront remis à l'artiste.
2. La participation à l'attribution des différents prix décernés par le jury.
3. L'invitation au vernissage et au dîner officiel à Saumur, sur place à la Galerie.

III- INSCRIPTIONS

a) Dossier d'inscription

L'artiste doit être âgé d'au moins 18 ans, français ou étranger. Le dossier complet, accompagné du bulletin d'inscription, est à retourner au plus tard le 11 juin 2008 (aucun délai ne sera accordé) au Comité Equestre de Saumur, 25 quai Mayaud, 49400 SAUMUR.

Ce dossier doit comporter impérativement les pièces suivantes :

- La biographie de l'artiste avec ses références d'exposition, de prix et de concours,
- Les informations explicatives sur l'œuvre (choix de l'interprétation artistique...)
- Cinq œuvres autres que celles présentées à la sélection (sauf pour les artistes qui ont déjà été sélectionnés à Saumur) adressées par fichier numérique, ou éventuellement le Press-Book de l'artiste.

b) Visuels Obligatoires par œuvre présentée à la présélection

- **deux fichiers numériques, haute définition** en jpeg ou tiff 300 pixels/ pouce minimum (300dpi), qualité professionnelle sur fond neutre, fourni sur CD ou envoyé par mail à : comite@saumur.org

c) Droits d'inscription

- Le bulletin d'inscription doit être adressé au Comité Equestre de Saumur, accompagné des chèques correspondant aux frais suivants en TTC, établis à l'ordre du Comité Equestre de Saumur :

1. Frais de dossier :

- 25 Euros pour une œuvre présentée
- 35 Euros pour deux œuvres
- 50 Euros pour trois œuvres
- 70 Euros pour quatre œuvres. Au-delà, nous consulter.

2. Frais d'exposition par œuvre présentée (faire un seul chèque par œuvre) :

Ce chèque correspond aux frais d'exposition (catalogue, assurance...) et sera retourné pour les œuvres non présélectionnées. Prix en TTC.

- Valeur de 760 Euros ou moins.....25 Euros
- Entre 760 et 3800 Euros.....50 Euros
- Entre 3801 et 7600 Euros.....75 Euros
- Plus de 7600 Euros.....100 Euros

d) Dimensions des œuvres

Les dimensions et poids de l'œuvre seront prises en considération par le jury et devront être compatibles avec le lieu d'exposition. Toute installation ou accrochage nécessitant une mise en œuvre particulière et longue devra être assuré par l'artiste lui-même, sur le lieu de l'exposition, les mercredi 22 et jeudi 23 octobre. Idem pour le démontage aux jours indiqués ultérieurement.

e) Présélection des œuvres

Les œuvres sont présélectionnées par un jury composé de professionnels du monde des arts. La présélection sera connue au plus tard le 4 août 2008. Tous les participants inscrits seront informés du résultat par courrier entre le 1^{er} et le 15 septembre 2008. Les décisions du jury sont sans appel.

L'œuvre livrée au Salon doit être identique en tous points à l'œuvre présélectionnée. Dans le cas contraire, le jury et le Comité organisateur se réservent le droit d'exclure l'œuvre en question au moment de l'accrochage.

f) Valeur de l'œuvre

La valeur de l'œuvre exposée à AR(T)CHEVAL est celle qui figure sur le bulletin d'inscription. Elle permet d'informer le public du prix de vente.

g) Commercialisation de l'œuvre

L'œuvre sera réputée acquise par l'acheteur lorsque le paiement sera totalement effectué auprès de l'artiste. Une commission de 10% sera retenue par le Comité organisateur sur chaque vente effectuée.

h) Mise à disposition de l'œuvre

L'inscription d'une œuvre au Salon AR(T)CHEVAL suppose la mise à disposition de l'œuvre pour le Salon et d'éventuelles étapes. (confirmation au moment de la sélection)

IV- EXPOSITION DES ŒUVRES A SAUMUR

a) Présentation des œuvres

Les œuvres sélectionnées pour AR(T)CHEVAL sont à livrer prêtes à être exposées. **Chaque sculpture doit être livrée avec sa sellette ou son socle** de présentation (hauteur 1,10 m- 1,30 m). Pour les œuvres graphiques, la présentation ou l'encadrement sont laissés à l'appréciation de l'artiste.

b) Livraison des œuvres à Saumur

Les œuvres sélectionnées pour le Salon seront à livrer à Saumur quelques jours avant le Salon. Les frais de transport sont à la charge de l'artiste, à aller comme au retour. Il est **important** de prévoir un **emballage solide, réutilisable à la fin du Salon**.

c) Assurance

L'exposition est organisée sous surveillance et sous alarme. Les œuvres exposées sont assurées pour la valeur déclarée sur le bulletin d'inscription dans la limite des risques couverts par l'assurance.

d) Jury

Un jury composé de professionnels établit un classement qui permet de désigner **des Prix d'un montant de 1600 euros chacun**. Des diplômes sont remis aux artistes sélectionnés.

e) Autres prix

- Coup de Cœur de la revue « **L'Eperon** » : un objet d'art
- Prix du public, trophée « **Courrier de l'ouest** » : un article de presse à paraître dans le quotidien « Courrier de l'Ouest » (après le dépouillement des bulletins de vote du public à la clôture du Salon).

f) Catalogue

Un catalogue publié pour AR(T)CHEVAL reproduit en couleurs toutes les œuvres sélectionnées. Cinq exemplaires de ce catalogue sont distribués gratuitement à chaque artiste exposant. Des exemplaires supplémentaires pourront être achetés au prix de vente en vigueur, auprès du Comité Equestre de Saumur.

g) Vernissage et remise des prix

Le vernissage est fixé au vendredi 24 octobre 2008 vers 18H00 (horaire à confirmer). La communication des délibérations du jury et la remise des prix sont effectuées sur le lieu de l'exposition, au cours du vernissage. La présence des artistes y est indispensable.

h) Dîner officiel

Le vendredi 24 octobre 2008 à 21h00, les artistes qui participent à AR(T)CHEVAL sont conviés (accompagnés d'une personne de leur choix s'ils le désirent) à un dîner offert par le Comité Equestre de Saumur, organisateur du Salon. Les artistes qui répondent favorablement sont tenus d'honorer leur engagement.

i) Récupération des œuvres

La récupération des œuvres est à la charge des artistes. Ceux-ci pourront enlever leurs(s) œuvre(s) :

- soit le 9 novembre sur le lieu de l'exposition **entre 18h et 19h**
- soit le 12 novembre de **9h à 12h et de 14h à 17h30**.

Il ne sera admise aucune dérogation à ces dates et horaires. Au-delà de ce délai, les œuvres non enlevées sont stockées sur le lieu d'exposition, sans gardiennage, ni assurance.

L'inscription à AR(T)CHEVAL suppose l'acceptation pleine et entière de toutes les clauses du règlement ci-dessus.

Contacts :

**François SAINT- ANDRE
Katia CAENARO**

**COMITE EQUESTRE DE SAUMUR
25 Quai Mayaud
49400 SAUMUR**

tel. +33(0)2 41 673 637- fax +33(0)2 41 676 491

email : comite@saumur.org

www.saumur.org